



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-troisième Réunion du Groupe régional de planification et de mise en œuvre (APIRG/23) et Cinquième Réunion du Groupe régional de sécurité aérienne de la Région AFI (RASG-AFI/6)

(Virtual, 23 novembre et 2 décembre 2020)

Point 3 de l'ordre du jour : Coordination de l'APIRG et du RASG-AFI

3. C. Coordination des rapports annuels

(Document présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ	
<p>Ce document de travail présente l'exigence de rapports annuels conformément aux termes de référence approuvés par le Conseil des PIRG et des RASG, du GANP et des dispositions du GASP ainsi que la nécessité d'une coordination plus étroite des Rapports annuels dans la région AFI.</p> <p>Action attendue de la réunion au paragraphe 3.</p>	
Objectifs stratégiques	Ce document de travail est lié à tous les Objectifs stratégiques de l'OACI.

1. INTRODUCTION

1.1 L'APIRG et le RASG-AFI se réunissent jusqu'ici sur la base d'un cycle de 18-mois, conformément à leurs Manuels de procédures respectifs. L'expérience a démontré que, dans la pratique, que la durée entre deux réunions consécutives de ces deux groupes régionaux est d'environ deux ans. Il en résulte que le Régional AFI n'a pas pu se conformer à l'obligation imposée par le Conseil de rapports annuels les années où il ne s'est tenu aucune réunion.

1.2 Outre les rapports des réunions de l'APIRG et du RASG-AFI, le RASG-AFI publie un rapport annuel distinct sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des objectifs et des cibles du GASP et des priorités régionales en matière de sécurité.

1.3 Ce document de travail discute de la suite à donner pour que la Région AFI se conforme à l'obligation de rapports annuels conformément aux termes de référence approuvés par le Conseil des PIRG et des RASG ainsi que les dispositions du GANP et du GASP.

2. DISCUSSION

Obligation de rapports annuels à l'ANC et au Conseil

2.1 Un rapport annuel consolidé sur les progrès et les résultats de toutes les activités du PIRG et du RASG et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre régionale du GANP et du GASP couvrant l'année présente doit être présenté à la Commission de navigation aérienne (ANC) et au Conseil.

2.2 Le rapport annuel est non seulement axé sur les résultats des réunions des PIRG et des RASG mais aussi sur les progrès de la mise en œuvre régionale de la sécurité et de la navigation aérienne et les défis rencontrés. Un tableau des défis communs identifiés dans toutes les régions est nécessaire pour :

- a) identifier le problème ;
- b) indiquer les régions affectées ;
- c) indiquer l'état d'avancement ;
- d) spécifier les délais pour l'achèvement des actions et la prise en compte des défis courants ;
- e) lier les actions aux objectifs contenus dans le GANP et le GASP;
- f) regrouper les problèmes cités aux actions devant être menées par le Siège de l'OACI et les Bureaux régionaux, et ;
- g) identifier et recommander des actions particulières devant être menées par le Conseil pour relever des défis particuliers. (C-Dec 211-05).

2.3 Les PIRG et les RASG font rapport des résultats au Conseil de l'OACI à travers la Commission de navigation aérienne (ANC) telle que facilitée par le Secrétariat de l'OACI.

État d'avancement de la mise en œuvre

2.4 **L'Appendice A1** de ce document de travail présente le statut des réunions de l'APIRG et du RASG-AFI tenues entre 2012 et 2019 ainsi que les Rapports annuels soumis au Conseil de l'OACI et aux rapports d'étape régionaux sur la mise en œuvre du GASP et/ou du GANP et des priorités régionales. Elle indique que l'APIRG et le RASG-AFI ne se réunissent pas chaque année. À cet égard, l'adoption de réunions annuelles pour l'APIRG et le RASG-AFI assureront le respect par la Région AFI de l'obligation de faire rapport chaque année au Conseil à travers la Commission de navigation aérienne.

2.5 Le rapport combiné sur les réunions APIRG/22 et RASG-AFI/5, tenues en juillet/août 2019 à Accra, Ghana, a été présenté à l'ANC et au Conseil (voir WP02) en août 2020 et le rapport combiné des réunions APIRG/23 et RASG-AFI/6 sera présenté durant le premier trimestre de 2021.

Coordination des rapports annuels

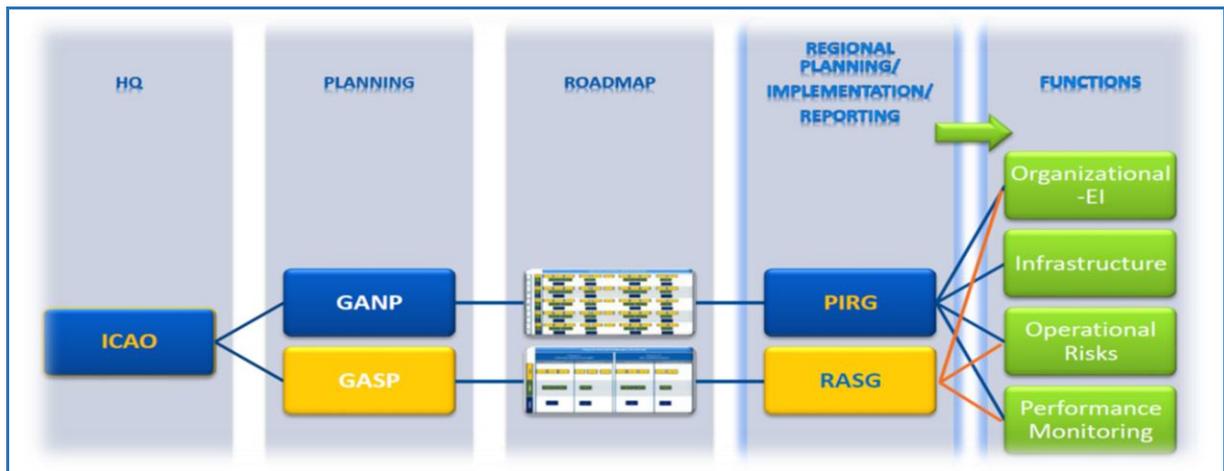
Rapport annuel à l'ANC et au Conseil

2.6 Conformément aux termes de référence des PIRG et des RASG, un technicien du Siège de l'OACI (Bureau de la navigation aérienne) participera et apportera un soutien aux réunions et organisera par la suite de la présentation des rapports en coordination avec les Bureaux régionaux AFI et les Présidents de l'APIRG et du RASG-AFI à l'ANC et au Conseil pour examen et harmonisation.

2.7 L'APIRG et le RASG-AFI feront rapport au Conseil chaque année via le rapport consolidé des PIRG et des RASG et les rapports des réunions de groupes devraient être remis dans un format uniformisé aux organes dirigeants de l'OACI en vue d'identifier les défis régionaux et émergents. Les rapports et les graphiques doivent au minimum comprendre les points décrits à l'**Appendice B** de ce document de travail.

2.8 Le tableau et le graphique ci-dessous indiquent le cadre mondial et régional de planification et de mise en œuvre et les fonctions nécessaires pour des rapports et un suivi coordonnés.

Plénière APIRG + RASG-AFI	APIRG	Questions relatives à la coordination + Rapport	Défis organisationnels
	RASG-AFI		Infrastructures
			Risques opérationnels
			Mesures de la performance



Autres rapports régionaux

2.9 Outre les rapports de ses réunions, le RASG-AFI a publié régulièrement, par l'intermédiaire de son Équipe du rapport annuel sur la sécurité (ASRT), un Rapport annuel sur la sécurité indiquant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs et des cibles du GASP et des priorités régionales en matière de sécurité, comme indiqué dans l'**Appendice A2** de ce document de travail. L'Équipe du rapport annuel sur la sécurité (ASRT) a été mise en place par le Comité de pilotage du RASG-AFI (RASC) en 2014 et chargée de produire des rapports annuels sur la sécurité dans la Région du RASG-AFI. L'Équipe est composée de représentants d'IATA, de l'OACI, de la CAFAC, de BOEING et d'AIRBUS.

2.10 De même, l'APIRG a mis en place une Équipe du rapport annuel sur la navigation aérienne (AANRT) chargée d'élaborer le Rapport annuel sur la navigation aérienne d'APIRG sur la base des informations disponibles, notamment la base de données sur les lacunes de la navigation aérienne, des rapports mondiaux/régionaux, les résultats d'enquête, les analyses des lacunes, les données prévisionnelles sur la circulation, etc.

2.11 Les membres essentiels de l'AANRT sont l'ASECNA, l'ATNS, AIRBUS, IATA et CANSO, soutenus par le Président, les Vice-présidents et le Secrétariat de l'APIRG, et des représentants d'États et de parties prenantes pertinentes comme les fournisseurs de services de navigation aérienne, les utilisateurs de l'espace aérien, les constructeurs d'aéronefs, les organisations professionnelles, les agences de surveillance, les organisations internationales/régionales, etc.

2.12 À l'heure actuelle, à l'instar de l'ASRT du RASG-AFI, l'AANRT de l'APIRG est en train d'élaborer un Rapport consolidé sur la navigation aérienne de l'AFI pour 2019/2020 sur la base des informations globales contenues dans le Rapport annuel coordonné au Conseil sur les activités des RASG pour 2019/2020 (voir AN-WP9416) comme indiqué à l'**Appendice C** de ce document de travail. Ces informations seront complétées par les informations contenues dans le Rapport annuel sur la sécurité 2019 du RASG-AFI 2019 sur les domaines communs (voir WP07) ainsi que les informations fournies par les États et le secteur sur les développements mondiaux/régionaux de la navigation aérienne en 2019/2020, malgré les défis associés à la crise de COVID-19.

2.13 La réunion APIRG/23 examinera le travail en cours de l'AANRT et conviendra des délais pour la publication du Rapport annuel sur la navigation aérienne 2019/2020 de l'APIRG. Dans cet exercice, l'AANRT devrait bénéficier de l'expérience acquise par l'ASRT du RASG-AFI dans ce domaine. Cette approche permettrait la publication du Rapport annuel sur la navigation aérienne de 2019/2020 de l'AFI au cours du premier trimestre 2021.

2.14 Le tableau ci-dessous est un résumé de la structure des Équipes des rapports annuels :

Groupes	APIRG	RASG-AFI
Équipe des rapports	AANT	ASRT
Membres principaux	AIRBUS	AIRBUS
	IATA	IATA
	ASECNA	BOEING
	ATNS	CAFAC
	CANSO	
	Secrétariat	Secrétariat
Membres de soutien :	États, secteur organisations	

2.15 Le format des réunions APIRG/RASG-AFI adopté combine les sessions jointes et séparées avec un rapport combiné des réunions soumis au Conseil de l'OACI via l'ANC. Toutefois, l'approche adoptée avec les années pour le Rapport annuel sur la sécurité du RASG-AFI et actuellement en cours d'adoption pour le Rapport annuel sur la navigation aérienne de l'APIRG n'est pas encore correctement coordonnée entre les deux groupes régionaux.

2.16 En outre, pour éviter la duplication d'efforts en optimisant les ressources disponibles tout en assurant la cohérence des informations et des données recueillies et publiées sur les domaines communs d'APIRG/RASG-AFI, la réunion pourrait souhaiter demander à l'ARC-TF (Équipe de travail mixte de coordination entre l'APIRG et le RASG-AFI) d'explorer et recommander des stratégies appropriées pour un cadre efficace des rapports annuels au niveau régional.

3. CONCLUSION

3.1 La réunion est invitée à :

- 1) prendre note de l'obligation de rapports annuels ;
- 2) prendre note de l'obligation d'un suivi et de rapports sur les progrès de la mise en œuvre au niveau régional encourage l'APIRG et le RASG-AFI à coordonner étroitement leurs activités liées aux rapports régionaux sur la mise en œuvre des dispositions du GANP et du GASP et des priorités régionales dans les domaines communs identifiés en décuplant l'expertise acquise par le RASG-AFI à travers son ASRT ; et
- 3) demander à l'ARC-TF d'élaborer des propositions sur la manière d'assurer le respect par la Région AFI des obligations de rapport annuels de manière efficace, synchronisée et opportune et d'en faire rapport aux réunions APIRG/24 et RASG-AFI/7 en 2021.

FIN---

		•
	•	
	•	•